

COTISATIONS MEMBRES PARTICIPANTS				
Catégories Groupe S1, S2		Cotisation ^{(1) (2)} calculée sur : - Traitement indiciaire brut + primes et indemnités - L'ensemble des pensions personnelles des régimes obligatoires de base et des régimes complémentaires obligatoires	Cotisation plancher annuelle	Cotisation plafond annuelle
Actif	À partir de 30 ans (à partir du 1 ^{er} janvier de l'année du 30 ^e anniversaire)	3,58 %	528 €	1980 €
	Moins de 30 ans (jusqu'au 31 décembre de l'année du 29 ^e anniversaire)	80 % de la cotisation annuelle du MP actif à partir de 30 ans	432 €	1584 €
Retraité		3,58 %	528 €	1980 €
Cotisation ⁽¹⁾ sur la base d'un forfait annuel				
Veuf (défini aux articles 9-V et 17 des statuts)		804 €		
Maintenu	À partir de 30 ans (à partir du 1 ^{er} janvier de l'année du 30 ^e anniversaire)	708 €		
	Moins de 30 ans (jusqu'au 31 décembre de l'année du 29 ^e anniversaire)	564 €		
Orphelin (défini à l'article 17 des statuts)		Âgé d'au moins 16 ans et de moins de 18 ans	Âgé d'au moins 18 ans et de moins de 28 ans	
		144 €	288 €	

COTISATIONS MEMBRES PARTICIPANTS				
Catégories Groupe M1, S3		Cotisation ^{(1) (2)} calculée sur : - Traitement indiciaire brut + primes et indemnités - L'ensemble des pensions personnelles des régimes obligatoires de base et des régimes complémentaires obligatoires	Cotisation plancher annuelle	Cotisation plafond annuelle
Actif	À partir de 30 ans (à partir du 1 ^{er} janvier de l'année du 30 ^e anniversaire)	5,96 %	888 €	3 288 €
	Moins de 30 ans (jusqu'au 31 décembre de l'année du 29 ^e anniversaire)	80 % de la cotisation annuelle du MP actif à partir de 30 ans	708 €	2 640 €
Retraité		5,96 %	888 €	3 288 €
Cotisation ⁽¹⁾ sur la base d'un forfait annuel				
Veuf (défini aux articles 9-V et 17 des statuts)		1 344 €		
Maintenu	À partir de 30 ans (à partir du 1 ^{er} janvier de l'année du 30 ^e anniversaire)	1 176 €		
	Moins de 30 ans (jusqu'au 31 décembre de l'année du 29 ^e anniversaire)	936 €		
Orphelin (défini à l'article 17 des statuts)		Âgé d'au moins 16 ans et de moins de 18 ans	Âgé d'au moins 18 ans et de moins de 28 ans	
		204 €	462 €	

(1) La cotisation globale toutes taxes comprises, est répartie entre les différentes mutuelles auxquelles le mutualiste adhère, de la manière suivante :

- 89,18 % affectés à MGEN,
- 2,64 % affectés à MGEN Action sanitaire et sociale,
- 7,11 % affectés à MGEN Centres de santé,
- 0,53 % affectés à MGEN Filia, dont la totalité de la cotisation est affectés à la prestation «service d'aide à domicile»

En cas de modification de cette répartition, la nouvelle répartition sera notifiée aux membres participants par le biais de la revue nationale d'information.

(2) Le montant des cotisations est arrondi :

- à l'euro le plus proche en cas de prélèvement sur compte bancaire ou de paiement par chèque,
- au centime d'euro le plus proche en cas de précompte

COTISATIONS MEMBRES PARTICIPANTS					
Catégories Groupe M2		Cotisation ^{(1) (2)} calculée sur : - Traitement indiciaire brut + primes et indemnités - L'ensemble des pensions personnelles des régimes obligatoires de base et des régimes complémentaires obligatoires		Cotisation plancher annuelle	Cotisation plafond annuelle
Actif	À partir de 30 ans (à partir du 1 ^{er} janvier de l'année du 30 ^e anniversaire)	8,35 %		1236 €	4608 €
	Moins de 30 ans (jusqu'au 31 décembre de l'année du 29 ^e anniversaire)	80 % de la cotisation annuelle du MP actif à partir de 30 ans		1212 €	4476 €
Retraité		8,35 %		1236 €	4608 €
Cotisation ⁽¹⁾ sur la base d'un forfait annuel					
Veuf (défini aux articles 9-V et 17 des statuts)		1884 €			
Maintenu	À partir de 30 ans (à partir du 1 ^{er} janvier de l'année du 30 ^e anniversaire)	1644 €			
	Moins de 30 ans (jusqu'au 31 décembre de l'année du 29 ^e anniversaire)	1320 €			
Orphelin (défini à l'article 17 des statuts)		Âgé d'au moins 16 ans et de moins de 18 ans		Âgé d'au moins 18 ans et de moins de 28 ans	
		228 €		552 €	

COMPLÉMENTS DE COTISATION - MEMBRES BÉNÉFICIAIRES			
Catégories	Complément de cotisation annuel		
	Groupe S1, S2	Groupe M1, S3	Groupe M2
Bénéficiaire conjoint - d'un membre participant actif * À partir de 30 ans (à partir du 1 ^{er} janvier de l'année du 30 ^e anniversaire) Moins de 30 ans (jusqu'au 31 décembre de l'année du 29 ^e anniversaire) - d'un membre participant retraité	660 €	1092 €	1644 €
	528 €	876 €	1308 €
	660 €	1092 €	1644 €
Bénéficiaire enfant étudiant Du 1/10/2015 au 30/09/2016	288 € ⁽³⁾	462 € ⁽³⁾	552 € ⁽³⁾
Bénéficiaire enfant (à partir de 18 ans - jusqu'à 28 ans)	288 € ⁽³⁾	462 € ⁽³⁾	552 € ⁽³⁾
Bénéficiaire de l'allocation Handicap ou Soins coûteux durables	288 € ⁽³⁾	462 € ⁽³⁾	552 € ⁽³⁾
Bénéficiaire enfant (âgé de moins de 18 ans) - ayant droit Sécurité sociale du membre participant - assuré social à titre personnel	144 € ⁽³⁾	204 € ⁽³⁾	228 € ⁽³⁾